

BOURSE D'ÉTUDES

Introduction

Entreprise familiale en activité depuis près de 40 ans, nous travaillons aux côtés de nos cliniques et magasins partenaires pour offrir à notre clientèle des services d'optométrie, d'audiologie et d'autres soins de santé de qualité, accessibles et au meilleur prix.

Vous pouvez nous trouver dans 11 pays : le Royaume-Uni, l'Irlande, les Pays-Bas, la Norvège, la Suède, le Danemark, la Finlande, l'Espagne, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, et depuis peu le Canada. C'est un honneur pour nous de figurer au classement des « meilleurs environnements de travail » dans de nombreuses régions, où les 35 000 membres de notre équipe prennent en charge 41 millions de patients et de clients dans 2 500 établissements Specsavers.

Lorsque le couple d'optométristes Doug et Mary Perkins s'est associé pour créer Specsavers en 1984, il souhaitait révolutionner l'industrie de façon permanente pour le bien de tous et toutes, en faisant en sorte que toute personne en ayant besoin puisse accéder à des soins de la vue de qualité et à des lunettes abordables, à tout moment. Depuis nos débuts, tout ce que nous entreprenons est motivé par cet unique objectif en partenariat avec les opticiens et tous les autres professionnels des soins visuels. En tant que chefs de file du marché dans tous les pays où nous sommes implantés, nous offrons une lunetterie de qualité alliant élégance et fonctionnalité à prix abordables, tout en ayant recours à de l'équipement clinique de pointe dans le cadre de tous nos examens de la vue.

Objectif

Nous pensons qu'une meilleure qualité de vie passe par une meilleure vision : en offrant aux professionnels de la vue la possibilité de changer le cours de leur carrière, notre bourse d'études ne fait que renforcer cet engagement. En effet, c'est aux côtés des opticiens de demain tels que vous que cet engagement prend vie, avant de vous accompagner tout au long de votre carrière.

Soutien

Specsavers offre une bourse d'études de trois ans à une (1) personne acceptée en première année du programme de sciences optiques, Lunetterie du NAIT (Northern Alberta Institute of Technology) à

l'automne 2023.

La bourse d'études couvrira les quatre (4) semestres du programme en lunetterie, les deux (2) semestres du programme de pratique avancée en lentilles cornéennes, les frais de scolarité associés et le coût des manuels de cours.

Critères d'admission

- Les candidats doivent présenter une demande et être acceptés en première année du [Programme de sciences optiques, Lunetterie du NAIT/AOC](#) à la rentrée d'automne 2023.
- Les candidats doivent être inscrits à une session complète de cours à la rentrée d'automne 2023.
- Les candidats doivent être des citoyens du Canada ou avoir le statut de résidents permanents du Canada, et résider au Canada, à l'exception de l'Alberta et des Territoires (*ils seront désignés ci-après comme étant des étudiants du NAIT/ AOC*).
- Le candidat ne doit pas nécessairement être employé par Specsavers.

Exigences relatives à la candidature

Le processus de soumission de la demande de bourse s'effectue en ligne.

En plus de fournir des coordonnées de base au cours du processus de soumission en ligne, les candidats à la bourse d'études sont tenus de faire et de soumettre ce qui suit :

- ❖ Décrivez en 200 mots ou moins, la monture Specsavers qui correspond le mieux à votre personnalité et pourquoi ? (visitez : <https://www.specsavers.ca/glasses/all-glasses>)
- ❖ Chez Specsavers, nos valeurs sont celles que nous représentons et elles sont : prendre soin les uns des autres, faire ce qu'il faut et tenir nos promesses. Décrivez, en 200 mots ou moins, laquelle de ces valeurs résonne le plus avec vous et comment vous l'avez démontrée.
- ❖ Comment amélioreriez-vous l'accès aux soins oculaires et visuels spécialisés ? Y a-t-il une population vulnérable qui, selon vous, a besoin d'attention ? Veuillez expliquer en 200 mots ou moins.

Pour soumettre vos réponses aux questions ci-dessus pendant le processus de soumission en ligne, veuillez téléverser un document PDF contenant vos réponses. Si vos réponses dépassent le nombre maximum de mots, comme indiqué dans chaque question, votre soumission sera jugée invalide et ne pourra être prise en compte dans le cadre de l'attribution de la Bourse.

Date limite

Vous avez jusqu'au **vendredi 11 août 2023 à 23 h 59 HNC** pour soumettre votre candidature à la demande de bourse d'études.

Processus de sélection

Toutes les candidatures seront évaluées par un comité composé de représentants de Specsavers et de l'AOC. Le processus de sélection prendra fin le 16 août 2023.

Nous contacterons le ou la bénéficiaire de la bourse d'études Specsavers et annoncerons le nom de la personne retenue le **18 août 2023**.

Responsabilité du / de la bénéficiaire

Au cours des trois (3) années couvertes par la bourse d'études, le/la bénéficiaire devra assumer les responsabilités suivantes :

- ❖ Obtenir la note de passage dans tous les cours pour conserver la bourse d'études sur les trois (3) ans.
- ❖ Être un membre exemplaire de la communauté et incarner l'esprit professionnel de l'AOC pour conserver la bourse d'études sur les trois (3) ans.

Règlement officiel

INFORMATIONS GÉNÉRALES : en présentant une demande pour cette bourse d'études, les candidats acceptent de se conformer au Règlement officiel et aux décisions de Specsavers, de l'AOC et du comité de sélection relatives à tout aspect de la bourse, qui sont définitives.

En présentant cette demande de bourse, le ou la candidate consent à ce que son nom, son prénom, sa ville et sa province/son territoire de résidence, ainsi que sa photo soient utilisés, sans autre rémunération, en lien avec toute publicité relative à la bourse de Specsavers, de l'AOC ou en leur nom.

Specsavers et l'AOC ne sauraient être tenus responsables des inscriptions tardives ou incomplètes; toutes ces inscriptions sont considérées comme nulles. Specsavers et l'AOC n'assument aucune responsabilité en cas de saisie incorrecte des renseignements, de défaillance technique, d'erreur humaine ou technique, de données ou de

transmissions perdues, différées ou brouillées, d'omission, d'interruption, de suppression, de défectuosité ou de panne de toute ligne ou réseau téléphonique ou informatique, de tout équipement informatique ou logiciel, ou de toute combinaison de ces éléments. L'utilisation d'une adresse courriel invalide entraînera la disqualification de la candidature.

Tous les problèmes et toutes les questions concernant l'élaboration, la validité, l'interprétation et la force exécutoire du Règlement officiel, ou les droits et obligations des candidats, de Specsavers et de l'AOC en lien avec la possibilité de bourse d'études, seront régis et interprétés selon (i) les lois de la province du Manitoba et les lois fédérales qui s'y appliquent pour les résidents d'autres provinces ou territoires canadiens, sans égard aux principes de conflits des lois. Cette possibilité de bourse est soumise à toutes les lois fédérales, provinciales et municipales en vigueur.

Aucune somme d'argent ne sera versée physiquement à la personne bénéficiaire de la bourse. La bourse d'études accordée couvrira les frais de scolarité et le coût des manuels de cours pour les deux (2) années du programme en lunetterie et l'année du programme de pratique avancée en lentilles cornéennes du NAIT.

Si le/la bénéficiaire se retire de la session d'automne 2023 avant la date limite fixée par le NAIT, il/elle renonce à sa bourse, cette dernière ne pouvant pas être transférée à une session ultérieure. Dans le cas où la personne bénéficiaire devrait renoncer à sa bourse, le comité de sélection sélectionnera une nouvelle personne bénéficiaire, à laquelle la bourse sera attribuée.